COMMUNAUTE DE COMMUNES
DRONNE ET BELLE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
2019/2021

Pôle enfance Jeunesse
Avenue Ferdinand Beyney – 24530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
Tél : 0553058355 e-mail : accueil@dronneetbelle.fr

SOMMAIRE

A - ETAT DES LIEUX

I – PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

II – PRESENTATION DEMOGRAPHIQUE DE LA JEUNESSE DU TERRITOIRE

III – PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

IV – POLES SCOLAIRES

V- LE TISSU ASSOCIATIF

VI - LES POLITIQUES DE LA COMMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

VII – LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE

a- 1 La petite enfance 0/3 ans

b – 2 L'enfance 3/11ans

c - 3 La jeunesse 12/17 ans

VIII – LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

a – Historique

b – Sites et horaires

c – Les personnels

d – Les activités

e – La fréquentation

f – Les budgets

B – EVALUATION

a – EVALUATION DU PEDT PRECEDENT

b – ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE DRONNE ET BELLE

C - LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

I – PRINCIPES ET INTENTIONS CONSTRUCTIVES

II - LES AXES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TRANSVERSAUX

II- 1 LES AXES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LES ACCUEILS JEUNES DU TERRITOIRE

II- 2 LE PLAN MERCREDI

a– Le porteur du projet

b- Territoire et écoles concernées

c- Pilotage et coordination

d- Objectifs et moyens

e- Organisation générale

f- La charte

g- Organisation et accueil des enfants

h - Evaluation

En 2014, la communauté de communes s'était dotée d'un Projet Educatif Territorial dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Axé sur l'organisation des TAP, permettant à tous les enfants de bénéficier d'activités sportives culturelles de qualité et entièrement gratuites pour les familles, et ayant pour objectif, le bien- être et l'épanouissement de chaque enfant, ce PEDT arrive à son terme.

Une nouvelle période s'ouvre aujourd'hui avec des perspectives nouvelles d'organisation.

La Communauté de Communes, détentrice de la compétence Enfance et Jeunesse, veut continuer à porter une politique volontariste et ambitieuse en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

De nombreux partenaires éducatifs ont participé à l'écriture de ce nouveau PEDT. Cet outil de partage et de structuration doit permettre de garantir aussi une continuité éducative tout au long de la vie d'un enfant du territoire et de son parcours dans les différents espaces et temps éducatifs : garderie, crèche, réseau d'assistantes maternelles, écoles primaires, collèges, lycées, accueils jeunes, centres de loisirs et familles...tous doivent pouvoir inscrire leur action dans le cadre de ce projet et contribuer à sa cohérence.

Il est destiné à être régulièrement évalué par ceux- là mêmes qui œuvrent quotidiennement à l'éducation des enfants du territoire.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

EPCI porteur du projet : Communauté de Communes Dronne et Belle

COMPETENCES EDUCATIVES : Enfance Jeunesse (crèche, ram, alsh, animations jeunes, pauses méridiennes, accueils périscolaires)

Date de présentation du projet :

Durée du PEDT : 2019/2021

Responsable Pédagogique

Monique FAYE
Coordinatrice enfance jeunesse CAF
Tél : 0553038358
Mail : m.faye@dronneetbelle.fr

Responsable du pôle enfance jeunesse :

Patricia NEGRIER
Directrice du Pôle enfance jeunesse
Tél : 0553603196
Mail : p.negrier@dronneetbelle.fr

A – ETAT DES LIEUX

I - PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Située au nord du département de la Dordogne, la Communauté de Communes Dronne et Belle représente 16 communes dont deux commune nouvelle (Mareuil en Périgord et Brantôme en Périgord) pour une population de 11 699 habitants avec une superficie de 542 km2.

Ces chiffres témoignent du caractère rural encore fort du secteur favorisant la forte dispersion de l'habitat. Celle-ci entraine de nombreux déplacements sur le territoire pour se rendre sur le lieu de travail à la recherche d'équipements et de services.

Environ 65% de la population ne travaille pas sur leur commune de résidence.
Ce territoire connait une phase de vieillissement de sa population.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

II - PRESENTATION DEMOGRAPHIQUE DE LA JEUNESSE DU TERRITOIRE

Population par sexe et âge (INSEE 2013)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 3 ans	151	132	283
3 à 5 ans	149	132	281
6 à 10 ans	323	262	585
11 à 17 ans	451	408	859

III - PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

La politique éducative de la Communauté de Communes Dronne et Belle s'appuie sur un partenariat historique et fort avec les acteurs institutionnels, les services de l'Etat (DDCSPP, Inspection Académique), le Conseil Départemental de la Dordogne (services PMI, RAM), la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (à travers les Contrats Enfance Jeunesse, les Conventions PSU et PSO, les Aides aux projets jeunes...)

IV- POLES SCOLAIRES (1er septembre 2018)

COMMUNES	Nombre élèves élémentaires	Nombre élèves maternelles	Nombre élèves collège
MAREUIL	99	48	224
BEAUSSAC	17	9	
V. MAREUIL	25		
BRANTOME	121	66	292
BOURDEILLES/PAUSSAC	59	39	
BIRAS	32	33	
PUY DE FOURCHES	27		
VILLARS	60		
CHAMPAGNAC	38	64	
LA CHAPELLE FAUCHER	5	10	

V - LE TISSU ASSOCIATIF

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Football : Beaussac, Brantôme, La Chapelle Faucher, Bourdeilles, Mareuil, Champagnac	Gym : Brantôme, Mareuil
Aéromodélisme : Champagnac	Tennis : Brantôme, Mareuil, Bourdeilles,
Judo : Mareuil, Brantôme	Karaté-Do Club, Art martial Kobudo : Brantôme
Randonnée : Quinsac, Mareuil, Sencenac	Badminton : Brantôme
Billards : Brantôme	Activités équestres/Brantôme, Condat sur Trincou
Cyclisme Route : Mareuil	VTT : Brantôme
Volley-ball : Brantôme, Mareuil	Tennis de Table : Brantôme
Pétanque : Mareuil, Brantôme, Champagnac de Bélair	Arts/ Champagnac de Bélair
Danse : Mareuil, Brantôme, Beaussac, Champagnac	Escrime/Brantôme
Boxe : Brantôme	Tai Chi chuan : Champagnac
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Vidéo : Brantôme	Art : CCDB
Culture/ Champagnac	Théâtre : Brantôme, Champagnac
Musique : Brantôme, Mareuil	Chorale : Brantôme, Mareuil
Musique, danse traditionnelle : Ste Croix de Mareuil, Biras	Occitan : Bourdeilles, Brantôme
Patrimoine : Brantôme, Bourdeilles, La Rochebeaucourt, Champeaux, St Crépin de Richemont, Saint Pardoux/Mareuil, Vieux Mareuil	Théâtre, concerts : Champagnac, Leguillac de Cercles, Vieux Mareuil, Monsec.
AUTRES ASSOCIATIONS	
Consommer autrement : Bourdeilles	Micro crèche : Brantôme
Réinsertion : alaije Brantôme	Tri-recyclage-ressourcerie : Bourdeilles
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	
Beaussac, Biras, Bourdeilles, Champagnac, Brantôme, Mareuil, La Chapelle Faucher, Villars, Vieux Mareuil.	

VI- LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENFANCE JEUNESSE

La Communauté de Communes Dronne et Belle s'est dotée de moyens importants :

Une commission Enfance-jeunesse composée d'élus et de techniciens

Fonctionnement avec :

- Un réseau de structures couvrant tout le territoire et adaptée aux différentes missions liées à la compétence enfance jeunesse
- La mise en place d'une commission enfance jeunesse composée d'élus et de techniciens
- Une programmation régulière de réunions des structures
- La mutualisation de moyens matériels, financiers et humains entre les différentes structures
- Une harmonisation des modalités d'accueil (tarifs, fonctionnement des structures, goûters équilibrés…)
- Une complémentarité et une cohérence d'actions mises en place sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

- **Equipement** avec :
- Un aménagement extérieur de la crèche de Mareuil (sécurisation et jeux)
- L'achat ou le renouvellement de mobilier, matériels et jeux éducatifs pour l'ensemble des structures
- La location longue durée de minibus pour faciliter les déplacements des enfants et jeunes des structures.

- **Personnel** avec :
- Un renforcement des équipes avec des recrutements d'emplois aidés
- La mise en place d'un plan de formations diplômantes et / ou spécifiques pour un encadrement de qualité

- **Projets** avec :
- Le lancement d'un projet de création d'un bâtiment destiné à l'enfance jeunesse sur le bourg-centre de Brantôme
- La participation à des projets de territoire à destination des familles (séjours etc…)

Le budget de fonctionnement de l'enfance jeunesse sur le territoire Dronne et Belle représente environ 22% du budget de fonctionnement et 3 % du budget d'investissement de la Communauté de Communes pour les années 2014/2015/2016.

VII – LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE

a- LA PETITE ENFANCE 0-3 ANS

Structures	Ouverture		Places	Equipes	Tarifs	Budgets
	Horaires	Jours				
Crèche à Mareuil « Les Gatiflettes » CCDB	7h30-18h30	Du lundi au vendredi	20	- 1 directrice - 3 auxiliaires de puériculture - 3 CAP petite enfance - 1 BEP CSS - 1 CAP cuisine - 1 Bac pro cuisine - 1 personne à l'entretien	Tarifs horaire calculés en fonction des revenus de la famille de l'année N-2 et du nombre d'enfants à charge.	315 273
Micro-crèche à Brantôme « Les Coccinelles » Association	7h30-18h30	Du lundi au vendredi	10	3 CAP Petite enfance 1 Bac Pro service aux personnes et au territoire 1 auxiliaire	5.30€/heure	142 824
Accueil Parents-enfants à Brantôme « Boucle d'or » CCDB	9h30-11h30	Le mardi à l'ALSH	12	Une équipe d'accueillantes, associant des personnels qualifiés du Conseil Général de la Dordogne et de la Communauté de Communes Dronne et Belle	lieu d'accueil gratuit	11 939
Relais d'Assistantes Maternelles CCDB	Accueil des assistantes maternelles 9h30-11h30	Jeudi à la salle des fêtes de Valeuil. Vendredi à la salle des fêtes de Condat.		1 éducatrice de jeunes enfants	gratuit	64 359

Les objectifs principaux des crèches et micro crèche se définissent comme suit :

- Favoriser le développement physiologique, psychomoteur, affectif, intellectuel…
- Favoriser l'accession à l'autonomie
- Contribuer à la formation du citoyen, à la compréhension et au respect des autres

Concernant le lieu d'accueil Parents-Enfants Boucle d'or, les objectifs sont différents mais complémentaires.
C'est un lieu d'accueil gratuit, un lieu d'écoute, de socialisation, d'échanges et de convivialité afin de rompre l'isolement de ceux qui ne fréquentent pas les structures

Le relais d'assistantes maternelles est un lieu de communication et d'animation. Cette structure a pour objectif principal d'améliorer l'accueil de l'enfant.

Les activités proposées aux enfants sont diverses :

- Ateliers terre
- Petits ateliers musicaux
- Un projet autour de la parentalité avec des journées familles
- Des petits spectacles de fin d'année …

b- L'ENFANCE 3-11ANS

Structures	Ouverture		Places	Equipe	Tarifs	Budget
	Horaires	Jours				
ALSH « Les p'tits loups » à Brantôme CCDB N°240641003	7h15-18h30	Mercredi (période scolaire) Du lundi au vendredi (vacances scolaires)	36(+6ans) 24(-6ans)	3 BPJEPS 1 BAFD 5 BAFA	Communes adhérentes : Journée Entière 16.42 € Communes non adhérentes : Journée Entière 17.86 € Les tarifs sont calculés en fonction des revenus de la famille	276 413
ALSH « L'ilot drôle » à Mareuil CCDB N°242531007	7h15-18h30	Mercredi (période scolaire) Du lundi au vendredi (vacances scolaires)	24(+6ans) 16(-6ans)	1 BPJEPS 1 BAFD 3 BAFA		167 500
APS Biras N°240420002	7H15-9H 16H30-18H45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi	Multi sites 60(+6ans) 30(-6ans)	2 BAFA	APS matin : 1.30 € APS soir : 1.56 € Les tarifs sont calculés en fonction des revenus de la famille et dégressifs pour les fratries.	200 154
APS Bourdeilles N°240551002	7H15-9H 16H30-18H45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 BAFA 1 BAFD		
APS Brantôme N°240641005	7H15-8H30 16H30-18H45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		2 BAFA		
APS Champagnac N°240960002	7h30-8h30 16h30-18h45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi	Multi sites 29(+6ans) 20(-6ans)	3 BAFA		133 506
APS La Chapelle Faucher N°241070001	7H30-9H 16H30-18H30	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 BAFA		
APS Villars N°245820001	7H-8H30 16H-18H30	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		2 BAFA		
APS Mareuil Elem. N°242531011	7H30-8H20 15H30-18H45	Lundi-vendredi	Multi sites 30(+6ans) 30(-6ans)	3 BAFA		153 511
	7H30-8H30 16H30-18H45	Mardi-jeudi				

APS Mareuil Mat. N°242531012	7H30-8H40 16H15-18H45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 BAFA 1 CAP PE		
APS Beaussac N°240331001	7H30-8H50 16H30-18H30	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 BAFA		
APS Vieux Mareuil N°245790001	7H15-8H50 16H30-18H15	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		2 BAFA		
Pause méridienne Puy de Fourches Bourdeilles	12h-13h20 Elem 12h-13h30 Mater 11h30-13h30	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 BAFA 1 BAFA /niveau		
Aide aux leçons à Brantôme	16h30-18h	Lundi-mardi-jeudi-vendredi		1 anim ayant le BAC		

Les accueils de loisirs sans hébergement et les accueils périscolaires du matin et du soir présentent les mêmes objectifs pédagogiques qui découlent du projet éducatif proposé par les élus, soient :

- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
- Développer la créativité et la dextérité
- Développer la curiosité des enfants et favoriser l'expression corporelle et artistique
- Etre à l'écoute du rythme de chacun
- Créer des relations d'échanges et d'écoute
- Favoriser l'accès aux activités

Les activités mises en place sont en cohérence avec le projet pédagogique.
Dans ces structures, nous retrouvons divers ateliers (cuisine, contes, théâtre…) des activités sportives et culturelles, des activités dites de consommation, des séjours, des découvertes…

c - LA JEUNESSE 12-17 ANS

Structures	Ouverture		Nombre de places	Equipe	Tarifs	Budget
	Horaires	Jour				
ALSH ADOS à Champagnac N°240960001 et à Brantôme N°240641006 CCDB	13H-18H30	Mercredi (période scolaire)	24	1 BEATEP (uc direction) 1 BAFA 1 BAPAAT	Les tarifs sont calculés en fonction des revenus de la famille	167 347
	Selon les activités	Vacances scolaires				
ATELIERS COLLEGES à Brantôme	12h30-13h45	Lundi-mardi-jeudi-vendredi (période scolaire)				

ALSH ADOS à Mareuil Association ESC « Le ruban vert »	14h-18h30	Mercredi (période scolaire)		1 DJEPS 1 Moniteur éducateur	adhésion annuelle de 7€.	81 425

Les accueils jeunes sont des lieux de vie avec différents projets construits par les jeunes et accompagnés par les animateurs.
Nous pouvons y retrouver des actions de prévention, des ateliers collège notamment, des camps, etc…

VIII - LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES JUSQU'AU 1ER SEPTEMBRE 2018

a – Historique

Conformément au décret N° 2013-77 du 24 juillet 2013, la Commune de Mareuil a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013**.**
Suite à la fusion des communautés de Communes , la Communauté de Communes Dronne et Belle a souhaité mettre en œuvre à la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires car elle était en capacité de proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires, périscolaires et permettant à tous les enfants de 2.5 ans à 11 ans de découvrir des nouvelles activités : la gratuité de ces activités étant privilégiée par une volonté politique forte du Président et du Vice -Président de l'enfance jeunesse.
Le projet éducatif territorial portait essentiellement sur la mise en place des temps d'activités périscolaires.

b – Sites et horaires

SITES/JOURS	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
BRANTOME				
ELEMENTAIRES		15H-16H30		15H-16H30
MATERNELLES		15H-16H30		15H-16H30
PUY DE FOURCHES				
ELEMENTAIRES	14H50-16H20			14H50-16H20
BIRAS				
ELEMENTAIRES	15H-16H30			15H-16h30
MATERNELLES	15H-16H30			15h-16h30
PAUSSAC				
ELEMENTAIRES			15H15-16H20	15H15-16H20
MATERNELLE**S**			15H15-16H20	15H15-16H20
BOURDEILLES				
ELEMENTAIRES			15H00-16h30	15H00-16H30
MATERNELLES	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15
CHAMPAGNAC				
ELEMENTAIRES	15H00-16H30			15H00-16H30
MATERNELLES	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15

VILLARS ELEMENTAIRES MATERNELLES		 14H30-16H00		13H00-16H00 14H30-16H00
QUINSAC ELMENTAIRES				13H00-16H00
LA CHAPELLE FAUCHER MATERNELLES	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15	13H30-14H15
MAREUIL ELEMENTAIRES MATERNELLES	 13h15-14H00	15H00-16H30 13h15-14H00	 13h15-14H00	15H00-16H30 13h15-14H00
BEAUSSAC ELEMENTAIRES MATERNELLES		 15H00>-16H30 15H00-16H30		15H00-16H30 15H00-16H30
VIEUX MAREUIL ELEMENTAIRES		15H00-16H30		15H00-16H30

c- Les personnels

Une trentaine d'intervenants et tout autant d'animateurs sont intervenus auprès des 700 enfants scolarisés sur le territoire Dronne et Belle afin de proposer des activités diversifiées.
La Caisse d'Allocations Familiales ainsi que le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale ont permis de privilégier une formation pour ce personnel afin d'adapter au mieux leurs interventions auprès des enfants.

d – Les activités

Activités	**Maternelles**			**Elémentaires**		
	2014/2015 %	**2015/2016** %	**2016/2017** %	**2014/2015** %	**2015/2016** %	**2016/2017** %
Pratiques physiques et sportives	4,23	15,95	8,6	19,13	28,26	28,72
activités artistiques et culturelles	43,92	23,78	34,1	39,59	48,37	48,44
Ateliers scientifiques	4,23	0	0,29	13,09	0	2,77
Ateliers de lecture/écriture	7,94	5,68	4,01	6,04	5,98	3,46
Ateliers de langues	5,29	4,32	2,58	7,05	3,8	2,77
Jeux de stratégie	12,17	0,81	0,29	4,36	1,9	2,08
Citoyenneté et développement durable	3,7	6,22	3,15	4,7	11,69	11,76
Autres dont sieste	18,52	43,24	46,98	6,04	0	0
TOTAUX	100	100	100	100	100	100

Analyse :

L'organisation de ces activités sur 13 sites et 5 périodes par an a constitué un travail complexe et difficile pour éviter les redondances d'activité, pour répondre aux demandes des familles et des enfants, pour s'ajuster parfois aux projets pédagogiques des écoles, mais aussi plus pratiquement pour s'adapter aux conditions matérielles d'accueil offertes par les communes.

Des évolutions dans les contenus sont notées, généralement liées à des choix d'organisation (sieste pour les maternelles en progression) ou à des orientations demandées par les familles ou les partenaires éducatifs (augmentation des activités sportives - pour les plus grands, culturelles, et de citoyenneté, au détriment des activités scolaires)

e- **Fréquentation**

ANNEE	**EFFECTIFS DRONNE ET BELLE**		
	INCRITS ECOLE	**INSCRITS TAP**	%
2015/2016	764	697	91,23
Perte d'une école			
2016/2017	738	671	90,92

f– Budgets (en euros)

ANNEES	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESTE A CHARGE COMMUNAUTE DE COMMUNES**
2014 (Septembre à Décembre)	21 410	31 873	10463
2015	184 962	104 245	80 717

Les recettes correspondent à l'aide de l'Etat (fonds d'amorçage) et à la prestation service horaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les variations des recettes sont liées en majeure partie à des modifications de règles de la part des organismes financiers.

B – EVALUATION

Le précédent PEDT était axé essentiellement sur les temps d'activités périscolaires.

a - EVALUATION DU PEDT PRECEDENT

Des suivis des TAP et des bilans ont été effectués depuis septembre 2014 par le comité de pilotage.
Des questionnaires ont été élaborés et distribués à toutes les familles dont les enfants participaient aux temps d'activités périscolaires.
Des réunions parents, intervenants, élus, enseignants ont finalisé chaque année scolaire afin d'avoir un retour sur le contenu proposé des TAP (cf. annexes) Cela a permis de mettre en évidence certaines demandes.
Notamment, les activités scientifiques étaient en déficit sur le territoire et des enfants avaient des besoins particuliers.
En réponse à ces demandes, nous avons demandé aux animateurs de la Communauté de Communes de se former afin de pratiquer des activités scientifiques dans le cadre des TAP.
Un projet pour mieux appréhender les comportements des enfants a été mis en place avec LISODIF et le CNFPT (cf. annexes).
L'évaluation réalisée de ce projet a mis en évidence certaines spécificités des TAP.

Les TAP nécessitent une animation très spécifique

En effet, les contextes d'intervention sont particuliers pour les encadrants :

- Animation et gestion d'un groupe d'enfants qui se connaissent bien entre eux, uniquement pour quelques séances
- Peu ou pas de connaissance de la dynamique de groupe, ni des enfants qui le composent
- Activité pas forcément choisie par les enfants, et plus ou moins attractive

Ils ont une dimension d'initiation et d'éducation

- Espace unique et essentiel d'ouverture à des apprentissages sous une autre forme

- Possibilité aux enfants de montrer d'autres compétences

- Eviter d'en faire un temps occupationnel ou récréatif

- Les encadrants devraient être au fait de la méthodologie de projet et des démarches pédagogiques. Ce qui leur permettrait de favoriser leur reconnaissance et de ces temps.

Ils exigent un travail partenarial

- **Avec les enseignants :** il est nécessaire de passer par une démonstration de l'efficacité pédagogique des TAP
- **Avec les parents :** emploi du temps des parents compliqué mais il existe des outils modernes de communication et les restitutions des ateliers sont des moyens à privilégier.

Ils représentent un enjeu pour le territoire

- C'est l'occasion de travailler ensemble à l'échelle intercommunale
- Reconnaissance des TAP comme un secteur à part entière avec ses moyens humains, financiers et techniques propres
- Conserver une volonté politique forte pour une bonne qualité et une belle diversité d'activités malgré les contraintes budgétaires

b - ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE DRONNE ET BELLE

Avant d'aborder le nouveau Projet Education Territorial, il est bon de rappeler le contexte et quelques éléments factuels sur les structures existantes. En effet, le territoire Dronne et Belle présente de nombreux atouts cependant atténués par un certain nombre de faiblesses. Ces éléments évoqués lors des réunions d'évaluation sont résumés dans le tableau ci-dessous

	ATOUTS	**FAIBLESSES**
Contexte géographique, culturel, architectural	un patrimoine riche une tradition gastronomique renommée une nature protégée des relations humaines maintenues	Population (vieillissante, natalité en baisse densité faible d'enfants) Vaste territoire/centres culturels éloignés/déficit de transports

Contexte social et humain	Un potentiel associatif important (artisanat de qualité, bénévoles présents) Petites écoles (proximité, écoute, ambiance humaine) des structures adaptées médiathèque, pôle enfance…	Communication et coordination insuffisantes ente les secteurs manque de concertation entre secteurs et structures informations peu claires envers les usagers
Fonctionnement des structures	Organisation (qualité des activités, accueil adapté à la petite enfance, bonne amplitude horaire, gratuité des TAP)	Organisation : disparité des écoles, tarifs trop élevés, horaires inadaptés pour parents actifs, manque de personnel qui engendre des difficultés de remplacements équipements (manque de salles de rencontres et de terrains de jeux pour les ados, disparité accès difficile pour les personnes à mobilité réduite suivant les sites) Manque de moyens financiers selon les sites

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

- Contrat enfance jeunesse co-signé entre la CAF de la Dordogne et la Communauté de Communes
- Contrat Territorial d'Education Artistique (COTEA)

C- LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

I - PRINCIPES ET INTENTIONS CONSTRUCTIVES

Gouvernance locale du PEDT

Le PEDT, outil de partage et de concertation, réunit par son fonctionnement une diversité d'acteurs du territoire.

Composition du Comité de pilotage

- Elus locaux
- Partenaires institutionnels
- Partenaires de terrain
- Un représentant des parents d'élèves
- Un représentant du conseil municipal jeune
- Un représentant des enseignants
- Un représentant des associations

Rôles et fonctions du comité de pilotage

Le Comité se réunit deux à trois fois par an sur convocation du Président
Son rôle se situe à plusieurs niveaux durant les trois années de développement

En amont :

- l'impulsion et la construction d'un diagnostic partagé de l'offre éducative sur le territoire
- le recensement de l'existant, le recueil et analyse des besoins
- la validation des axes de développement, des objectifs et des actions qui en découlent

Pendant :

- Assurer le suivi du schéma de développement prévu
- L'évaluation et le recadrage des actions mises en place chaque année.

En aval :

- Evaluation définitive

Les groupes techniques

Composés de membres issus du comité de pilotage du PEDT et de personnes invitées pour leur expertise sur un sujet précis. L'existence des groupes techniques est limitée dans le temps et permet d'alimenter les réflexions, les choix du comité de pilotage et le développement des actions.
Exemples de groupes techniques :

- Communication
- Mobilité, solidarité

Modalités de renouvellement du contrat et avenants

Le PEDT est signé pour la période du 1er septembre 2019 pour une durée de trois ans.

II – LES AXES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TRANSVERSAUX

AXE 1 – Communication

Objectif général : Développer les moyens de communication entre tous les acteurs

Objectifs opérationnels :

- Valoriser le travail des structures
- Créer un pôle d'informations (guichet unique et/ou maison des services)
- Faire vivre le site de la communauté de communes

Moyens :

- Harmoniser les modes de fonctionnement de la communication
- Améliorer le partenariat avec les écoles
- Rendre plus ludique le site internet de la collectivité
- Créer un journal des enfants
- Hiérarchiser les informations dans le cadre de la communication par mail

AXE 2 : Equipement, accès aux structures et dispositifs

Objectif général : Favoriser l'accès aux structures

Objectifs opérationnels :

- Créer des structures adaptées sur les différents bassins de vie
- Harmoniser et adapter le fonctionnement des dispositifs et des structures
- Accorder les différents dispositifs sur l'ensemble des structures
- Permettre un déplacement commun et cohérent sur la collectivité (covoiturage organisé et développer le ramassage)

Moyens :

- Equilibrer les structures sur tout le territoire (crèche à Brantôme, lieux ouverts pour la jeunesse…)
- Mettre en place un point informations jeunesse
- Créer les mêmes services sur l'ensemble des sites (aide aux leçons…)
- Mettre en place un ramassage sur le territoire avec des horaires et des dates précises et selon un schéma de déplacement cohérent
- Adapter les horaires et les dates d'ouverture selon le besoin des jeunes

AXE 3 : Mobilité, solidarité, tarification

Objectif général : Favoriser l'accès à la culture pour tous sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Développer une politique culturelle forte et ambitieuse sur la collectivité en répondant à la priorité de la jeunesse
- Initier dès le plus jeune âge à la culture
- Accompagner les projets de mobilité sur le territoire
- Guider les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs loisirs

Moyens :

- Amener les jeunes dans de « vraies » salles de spectacle
- Associer les parents
- Associer les compétences déjà présentes sur le territoire
- Développer des projets culturels sur le territoire
- Créer un parc de moyens de transport sur le territoire et développer le covoiturage
- Créer un schéma de déplacements cohérents intercommunautaires.

II-1 – LES AXES ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CONCERNANT LES ACCUEILS JEUNES DU TERRITOIRE

Dans le cadre précédent, s'intègrent les deux projets de développement des accueils jeunes (Mareuil en Périgord/Brantôme en Périgord/Champagnac de Bélair) dont les principaux axes sont résumés ci-dessous.
Suite au diagnostic effectué sur les deux accueils jeunes du territoire, il parait légitime de présenter un projet d'accompagnement qui vise à une harmonisation de fonctionnement et des pratiques éducatives.
Les prochains axes prendront en compte les caractéristiques propres aux deux identités « jeunesse » de l'intercommunalité.

AXE 1 – **Mutualiser les moyens humains et matériels en faveur d'un projet jeunesse cohérent à l'échelle de l'intercommunalité**

Objectifs opérationnels :

- Rencontre régulière entre les animateurs communautaires et associatifs dans le cadre de projets « jeunesse » intercommunaux, de partenariats …
- Favoriser la participation de l'Espace Socio Culturel aux commissions enfance jeunesse
- Encourager des rencontres entre jeunes de chaque bassin de vie
- Information des familles
- Tarification identique dans le cadre de projets communs
- Mise en place d'actions d'autofinancement

AXE 2 : **Continuer à prendre en compte les réalités territoriales propres à chaque accueil jeunes**

Objectifs opérationnels :

- Maintenir les actions dans chaque bassin de vie (Brantôme en Périgord/Champagnac de Bélair/Mareuil en Périgord)
- Développer le partenariat local
- Adapter l'accueil des jeunes à leurs disponibilités dans la mise en place de projets

- Recentrer les missions des professionnels jeunesse sur »la passerelle » et sur les missions d'un accueil jeunes.
- Récolter la parole des jeunes concernant leur quotidien dans le territoire afin de définir des axes d'actions citoyennes légitimes

AXE 3 : **Amener les familles à soutenir l'investissement de leurs enfants**

Objectifs opérationnels :
- Organiser des rencontres de présentation de projets
- Inciter les familles à participer aux restitutions des actions portées par leurs jeunes
- Impliquer les familles à participer aux initiatives jeunes
- Mettre en place des ateliers parents/jeunes sur des actions citoyennes ponctuelles

II -2 PLAN MERCREDI

Celui-ci vise à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs ainsi qu'à accompagner le développement de nouveaux projets d'accueils dans un cadre règlementaire et pédagogique sécurisé et de qualité.

La Communauté de Communes Dronne et Belle s'engagera autour des éléments structurants suivants :
- Une ambition de continuité éducative
- Un engagement pour un accueil éducatif
- Une diversification des projets d'activités

a - Porteur du projet

- Durée du projet : 2019/2021
- EPCI porteur du projet : Communauté de Communes Dronne et Belle
- Nom, fonction et adresse du responsable de projet : Alain OUISTE, Vice- Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle, pôle enfance jeunesse
- Président de la Communauté de Communes Dronne et belle : Jean Paul COUVY

b - Territoire et écoles concernés

Le plan mercredi s'applique à tous les accueils de loisirs déclarés sur tout le territoire de la Communauté de Communes Dronne et Belle.
Suite à la participation aux conseils d'écoles, celles qui souhaitent se rattacher à ce projet seront les bienvenues.
Le plan mercredi est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux enfants des écoles élémentaires en particulier le mercredi.

c - Pilotage et coordination

Le plan mercredi est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial. Il nécessite l'existence d'un groupe de pilotage, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Composition et fonctionnement du groupe de pilotage :

MEMBRES	FREQUENCE DE PARTICIPATION
Organisateur de l'ACM du mercredi	Toujours
Directeur de l'ACM du mercredi	Toujours
Représentant de l'équipe d'animation	Toujours
Représentant des intervenants	Toujours
Coordinateur plan mercredi	Toujours
Référent PEDT	Toujours
Elus Représentants de l'intercommunalité et des communes	Toujours
Représentant de l'équipe enseignante	Toujours
Représentant des parents	Toujours
Conseiller DDCSPP :	Ponctuellement
Inspecteur éducation nationale	Ponctuellement
Conseiller CAF	Ponctuellement

Celui-ci se réunira une fois par trimestre et plus souvent sur demande de l'un des membres ou du coordonnateur du projet sous la présidence du Président de l'EPCI Dronne et Belle.

d - Objectifs et moyens

Le plan mercredi est mis en place en continuité avec le Projet Educatif de Territoire initial permettant de capitaliser sur les acquis de la réforme des rythmes éducatifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les orientations suivantes :

• Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant

- en favorisant l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous
- en confortant une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant
- en poursuivant la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

• Garantir la continuité éducative

- en assurant la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs
- en renforçant la communication avec les parents et en favorisant les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

• Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre territoire un territoire solidaire et respectueux

- en développant l'apprentissage à la vie citoyenne
- en développant les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Les axes suivants seront respectés dans le cadre de la transversalité des activités. (Voir axes du PEDT (p 19/20)

- Communication
- Equipement, accès aux structures et dispositifs
- Mobilité, solidarité, tarification

e - Organisation générale

L'organisation à venir nécessitera une réflexion sur les missions et objectifs de travail des responsables de structures qui sont, à ce jour, hérités de la réforme des rythmes éducatifs. De même une analyse des besoins humains sera réalisée afin d'ajuster le nombre d'agents au taux d'encadrement et sera accompagnée d'une réorganisation des services.

Chaque structure est déclarée sous forme d'accueil collectif de mineurs à la DDCSPP.
Les activités éventuellement organisées dans le cadre des APS le soir seront considérées comme des ateliers spécifiques respectant le projet éducatif du plan mercredi.
Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques artistiques, culturelles et sportives (en référence au projet éducatif territorial)

Une activité différente sur chaque site sera mise en place et fera l'objet d'un projet pédagogique au préalable.
La participation aux activités est fondée sur le principe du libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.
Les activités seront organisées dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique :
Ces activités pourront être inscrites dans le parcours éducatif de l'enfant en collaboration avec les projets d'écoles.
Le partenariat avec les intervenants et les associations sera privilégié.
En juin 2020, une évaluation des conditions matérielles, d'organisation et de qualité des activités sera menée dans le cadre du groupe technique de pilotage afin de préparer l'année scolaire suivante.
Le plan mercredi s'appliquera sur 2 sites existants concernant le territoire de la Communauté de Communes soit :

- ALSH de Brantôme en Périgord
- ALSH de Mareuil en Périgord

Chaque ALSH contractualisera des axes de développement.
Ce choix sera fait par l'équipe pédagogique.
Soit :

- Accueillir dans la continuité
  - Renforcer les collaborations avec les familles
  - Renforcer le lien entre les structures qui accueillent le mineur au cours de sa semaine
- Sécuriser l'accueil
  - De l'importance du réfèrent
  - Partager des règles de vie cohérentes
  - Ritualiser les temps

Tarification :
Une participation des familles sera demandée selon la tarification modulée en vigueur.

f - La charte

La collectivité s'engage à respecter la charte qualité. Son projet d'accueil s'appuiera sur les 4 axes :

- Complémentarité éducative
- Inclusion et accessibilité de tous les publics
- Inscription du projet sur le territoire
- Diversité et qualité des activités

Une attention particulière sera apportée prioritairement aux activités artistiques et culturelles notamment dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle mis en place par la collectivité en 2020.
Les enfants porteurs de handicap sont déjà accueillis aux alsh et ils pourront participer aux activités du plan mercredi en respectant bien entendu leurs capacités.

g –Organisation et accueil des enfants

Ces ateliers s'adresseront aux enfants scolarisés et qui fréquentent les accueils de loisirs.

<u>Taux d'encadrement :</u>

Le taux d'encadrement en vigueur sera respecté.
Un intervenant qualifié extérieur peut assurer l'animation des activités de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h, assisté des animateurs déjà présents pour une meilleure qualité d'animation, un temps de préparation s'effectuera en commun.

Les enfants pourront être accueillis sur les ALSH de Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord dès 7h15.
La présence de l'enfant inscrit est exigée pour qu'il profite au mieux de l'activité tout en respectant son bon déroulement.

h – Evaluation

Une évaluation continue sera mise en place afin d'apporter au groupe technique de pilotage les éléments de réflexion nécessaires à une amélioration du dispositif.
Ils pourront faire référence à :

- L'indice de fréquentation suivant les activités et les sites
- L'indice de satisfaction des familles et des enfants (questionnaires)
- Une évaluation qualitative des partenariats tissés avec les associations, les intervenants et les écoles du territoire.